

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le seize janvier, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Didier VOITURONT, Christophe HENRIQUET, Jacqueline MOREL, Guillaume CAMUS, Brigitte VASSEUR, Fabien GENET, Bertrand MARCHAND, Christel BENARD, Valérie LELEU,

Etaient absentes représentées : Anna HENNION donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMY, Christine RUFFIER donne pouvoir à Jacqueline MOREL, Christelle CARVALHO donne pouvoir à Guillaume CAMUS

Etait absente excusée : Stéphanie BOUTER

Etait absent : Michel KERVEGAN

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Monsieur Bertrand MARCHAND est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

ACQUISITION DE PARCELLE – RUE DES JONQUILLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de requalification des voiries du Secteur Nord (rue de Picardie – rue de Flandre – rue des Vignes – rue des Jonquilles) nécessitent la création d'un bassin de récupération des eaux de ruissellement, rue des Jonquilles. Afin de pouvoir réaliser ces travaux, il convient d'acquérir la parcelle cadastrée section ZD N° 00064, d'une contenance de 820 m² et appartenant à Monsieur François Gontier.

Monsieur le Maire précise avoir reçu Monsieur François Gontier pour lui proposer l'achat de cette parcelle au prix de 3 € le m² et que celui-ci a accepté.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- D'accepter d'acquérir la parcelle cadastrée section ZD N° 00064 d'une contenance de 820 m², se situant 9001 rue des Jonquilles et appartenant à Monsieur François Gontier, au prix de 3 € le m²,
- D'accepter la prise en charge de tous les frais afférents à cette opération, y compris les éventuels frais de bornage
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE – ANNEE 2016

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'année 2016, destiné notamment à l'information des usagers.

L'assemblée prend note du rapport de l'année 2016 présenté.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE – ANNEE 2017

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'année 2017, destiné notamment à l'information des usagers.

L'assemblée prend note du rapport de l'année 2017 présenté.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la parcelle cadastrée section AA N° 1 située à la sortie de la commune en direction de Canly, au 1834 rue de Picardie a été rachetée par la SCI les Haras de Longueil Sainte Marie.

Cette parcelle, classée en zone naturelle, fait l'objet, depuis plusieurs mois, de travaux de remblaiement pour lesquels plusieurs plaintes accompagnées de photos et de vidéos ont été déposées par Monsieur le Maire auprès de la gendarmerie.

Monsieur le Maire indique que Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées demande à la commune une délibération afin d'y installer une aire d'accueil des gens du voyage, prévue au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage.

Madame Christel BENARD s'interroge sur la possibilité d'installer une aire d'accueil dans une zone naturelle. Monsieur le Maire indique qu'il était prévu avec Monsieur le Sous-Préfet et la CCPE que celle-ci mette en place une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin que cette parcelle soit reclassée et que des terrains familiaux soient créés.

Monsieur Fabien GENET précise que toutes les aires créées dans l'Oise fonctionnent très bien sauf l'aire de Jaux qui reste une exception. En effet, les montants de restauration annuels de cette aire sont exorbitants.

Madame Christel BENARD demande ce que sont devenues les photos remises à la gendarmerie. Monsieur Philippe FERCOT répond que la gendarmerie transmet ces éléments au procureur.

Monsieur le Maire précise que les gendarmes souhaitent maintenant obtenir les statuts de la SCI LES HARAS, propriétaire de la parcelle, mais qu'il ne comprend pas la raison pour laquelle cet élément est bloquant.

Madame Brigitte VASSEUR demande des explications précises avant de voter et quelle est la solution la meilleure pour la commune.

Monsieur Guillaume CAMUS indique avoir constaté ce jour la présence de plusieurs camionnettes stationnées sur le terrain. Monsieur le Maire répond que ces personnes sont propriétaires de leur parcelle et qu'ils ont le droit d'y pénétrer et que nous n'avons vu ce jour aucun mouvement de camion pour remblayer la parcelle.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce comme suit :

Pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage ou la création de terrains familiaux à Longueil Sainte Marie :

Cinq voix : Fabien GENET, Brigitte VASSEUR, Christel BENARD, Valérie LELEU, Bertrand MARCHAND

Contre la création d'une aire d'accueil des gens du voyage ou la création de terrains familiaux à Longueil Sainte Marie :

Neuf voix : Stanislas BARTHELEMY ayant pouvoir de Anna HENNION, Philippe FERCOT, Didier VOITURONT, Jacqueline MOREL ayant pouvoir de Christine RUFFIER, Guillaume CAMUS ayant pouvoir de Christelle CARVALHO, Christophe HENRIQUET

Un débat houleux s'engage sur ce vote.

Monsieur Christophe HENRIQUET quitte la salle

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE – DEVOLUTION DU PATRIMOINE – MISE A DISPOSITION DE BIENS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Préfet, par arrêtés des 27 octobre 2016 et 21 novembre 2016, a transféré la compétence « eau potable » à l'ARC pour les communes de Le Meux, Jaux, Armancourt et Jonquières.

La sortie des communes de Le Meux, Jaux, Armancourt et Jonquières du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Longueil Sainte Marie, implique pour chaque commune de statuer sur le transfert des actifs et des passifs du Syndicat vers chaque commune concernée. Celles-ci réuniront ensuite leur assemblée délibérante respective afin de mettre à disposition de l'ARC l'actif et le passif les concernant.

Toutefois, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable n'ayant pu statuer sur ce sujet, ce point est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

AFFAIRES FINANCIERES

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a été créée par l'article 79 de la loi de finances N° 2010-1657. Cette dotation résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Il propose à l'assemblée de présenter le dossier suivant :

- **Eglise** : restauration de vitraux (baies n° 0, 1 et 2)

Coût des travaux : 35 680 €

Subvention calculée au taux de 30 % sur une dépense plafonnée à 400 000 €

Monsieur Fabien GENET demande des précisions sur le seuil des marchés applicable. Monsieur le Maire répond que le seuil fixé au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 40 000 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

Par 11 voix pour : Stanislas BARTHELEMY ayant pouvoir de Anna HENNION, Philippe FERCOT, Didier VOITURONT, Jacqueline MOREL ayant pouvoir de Christine RUFFIER, Guillaume CAMUS ayant pouvoir de Christelle CARVALHO, Brigitte VASSEUR, Christel BENARD, Bertrand MARCHAND

Et deux abstentions : Fabien GENET Valérie LELEU

De présenter ce dossier au titre de la DETR de l'année 2020.

GRAS SAVOYE – RENOUELEMENT DU CONTRAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre contrat groupe avec Gras Savoye pour l'assurance statutaire du personnel est arrivé à échéance au 31 décembre 2019. Monsieur le Maire précise que cette assurance est importante dans le sens où elle garantit à la collectivité le remboursement du salaire des agents absents en cas de congés maladie, maternité.

Il propose donc de proroger pour une durée de deux ans ce contrat aux conditions définies ci-après :

- Pour les agents CNRACL au taux de 6.95 % (taux initial : 7.15 %)
- Pour les agents IRCANTEC aux taux de 1.35 % (taux inchangé)

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de renouvellement de la convention d'exploitation de la fourrière animale à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans. Il précise qu'une redevance sera versée par la commune comme suit :

- Année 2020 : 1.19 €/habitant (basé sur 1956 habitants)
- Année 2021 : 1.19 €/habitant (le nombre d'habitants retenu pour le calcul sera celui de la population (source INSEE) au 1^{er} janvier 2021)
- Année 2022 : 1.19 €/habitant (le nombre d'habitants retenu pour le calcul sera celui de la population (source INSEE) au 1^{er} janvier 2022)

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA.

QUESTIONS DIVERSES

CCPE – animation « les hirondelles » : Monsieur Fabien GENET demande si la mairie a été destinataire d'un mail de la CCPE proposant une animation sur la sensibilisation des hirondelles. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et indique que cette animation se déroulera à la salle des sports, rue Saint Martin, le 8 avril avec tout le matériel de l'Âme Ortie. Monsieur Fabien GENET précise qu'il s'agit de la société de chasse qui organise des ateliers pour la protection des hirondelles.

SIAEP – Construction station traitement de l'eau potable : Monsieur Fabien GENET demande à Monsieur le Maire et Président du SIAEP des explications sur l'annonce faite lors des vœux, sur un éventuel déplacement de la station de traitement alors qu'une demande de permis de construire avait été validée courant décembre. Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion publique, des habitants se sont fortement positionnés sur le déplacement de cette station. Le syndicat des eaux est donc actuellement à la recherche d'un nouvel emplacement. Il précise que ce déplacement sur un nouveau site pose de nouvelles contraintes ou une refonte du projet. Toutefois, en attendant qu'un nouveau site soit trouvé, la demande de permis de construire est maintenue.

Conseil Municipal des Jeunes : Madame Christel BENARD demande si les enfants du CMJ pourraient participer au repas des aînés prévu le 9 février 2020. Monsieur Didier VOITURONT s'interroge sur la capacité de la salle à accueillir les enfants. Monsieur le Maire accueille très favorablement cette proposition : le nombre d'enfants présents est estimé à 5. Monsieur Philippe FERCOT suggère la préparation d'un menu spécial. Les enfants participeront donc au repas des aînés.

Rue de Bailly : Madame Christel BENARD demande des explications sur la panne électrique subie courant décembre. Monsieur Philippe FERCOT précise qu'une surconsommation d'électricité sur un tableau vieillissant a fait disjoncter l'armoire. Les réparations ont été réalisées.

Aire de jeux rue du Muguet : l'inauguration est prévue par le Conseil Municipal des Jeunes avant le 15 mars.

Commission des finances : la prochaine commission des finances se déroulera le 30 janvier 2020 à 18h30.

Prochain conseil municipal : il se déroulera le 3 mars 2020 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures neuf minutes.